

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 5 novembre 2024

<b>Délibération N° 24.162.3</b>
<b>En exercice ... 37</b>
<b>Présents ..... 27</b>
<b>Votants ..... 31</b>
<b>Pour ..... 23</b>
<b>Contre ..... 0</b>
<b>Abstentions... 8</b>

<b>PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE EAU &amp; ASSAINISSEMENT</b>
<b>ARRÊT DES SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES COMMUNES DE COLOMBIERS, LESPIGNAN, MARAUSSAN, MAUREILHAN, MONTADY, NISSAN-LEZ- ENSÉRUNE ET VENDRES</b>

Date de la convocation : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre  
**Et le 5 novembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

**27 Conseillers communautaires présents :** monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

**4 Conseillers communautaires absents représentés :** madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Christian SEGUY (représenté par madame Nathalie PIQUES), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

**6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** monsieur Henri BEC.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 5 novembre 2024**

---

**Arrêt des schémas directeurs d'assainissement collectif des communes de Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan-Lez-Ensérune et Vendres**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2224-8 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 19.223.3 du conseil communautaire du 18 décembre 2019 relative aux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Département de l'Hérault au titre des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement, dans le cadre du contrat de rivière du SMVOL ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub> ;

**Vu** les projets de schémas directeurs d'assainissement collectif ci-annexés ;

**Considérant** qu'en 2020, une mission a été confiée au groupement ENTECH et CEREG pour l'élaboration des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement collectif pour les communes suivantes : Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady et Nissan-Lez-Ensérune ;

**Considérant** la reprise en main en 2022 par la Communauté de communes La Domitienne de l'élaboration du schéma directeur assainissement de Vendres (lancé par la commune en 2016) avec intégration du projet d'extension de la zone « Via Europa » ;

**Considérant** que l'objet de ces schémas est :

- de connaître au mieux le fonctionnement actuel des réseaux, d'analyser la qualité de collecte des abonnés et de transfert des effluents aux stations d'épuration au regard de leurs capacités respectives et enfin, d'identifier les enjeux du milieu naturel en lien avec les aspects réglementaires,
- de s'assurer de la cohérence des intentions communales de développement urbain, telles que mentionnées aux documents d'urbanisme, avec, notamment, les capacités des stations d'épuration existantes,
- de définir un schéma directeur d'assainissement propre à chaque commune ;

**Considérant** que les schémas directeurs d'assainissement planifient et hiérarchisent les investissements à mener par la Communauté de communes La Domitienne pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées ;

**Considérant** que les principaux travaux visent à réduire la collecte d'eaux claires parasites permanentes et météoriques dans les réseaux et d'améliorer la qualité de traitement des eaux usées (renouvellement d'installations vieillissantes, évolution d'ouvrages, fiabilisation de la filière boues) ;

**Considérant** la proposition de plan pluriannuel d'investissements pour le budget annexe de l'assainissement de 8 213 489 € pour la période de 2024 à 2035 répartis de la manière suivante :

COMMUNES	2024 - 2027	2028-2031	2032-2035	TOTAL
Colombiers	353 850 €	859 840 €	130 525 €	1 344 215 €
Lespignan	118 575 €	465 755 €	202 400 €	786 730 €
Maraussan	245 530 €	335 513 €	639 400 €	1 220 443 €
Maureilhan	154 795 €	208 725 €	17 250 €	380 770 €
Montady	455 855 €	331 310 €	24 730 €	811 895 €
Nissan	941 525 €	799 560 €	1 427 150 €	3 168 235 €
Périès	0 €	0 €	49 450 €	49 450 €
Vendres Village	122 108 €	138 168 €	20 700 €	280 976 €
Vendres Plage	3 450 €	167 325 €	0 €	170 775 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 395 68 €</b>	<b>3 306 195 €</b>	<b>2 511 605 €</b>	<b>8 213 489 €</b>

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

Ne prennent pas part au vote : Serge BACCOU, Marcelle COUDERC, Bruno DAMBLEMONT, Viviane ROUQUET-TAFANI, Robert SENAL, Maryline TUCA (représentée par Robert SENAL), Philippe VIDAL,

S'abstient : Serge PESCE,

**A l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix pour, 0 voix contre et 8 abstentions),**

**I. ARRÊTE** les schémas directeurs d'assainissement collectif des communes de Colombiers, Lespignan, Maraussan, Maureilhan, Montady, Nissan-Lez-Ensérune et Vendres ci-annexés.



**II. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**III. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**IV. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

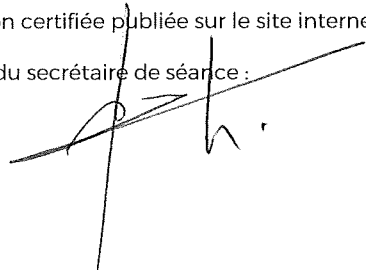
Délibération transmise au représentant de l'Etat le

**18 NOV. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

**18 NOV. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC 

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20241105-DELIB\_24\_16

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20241105-DELIB\_24\_18